

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

6 juillet 2009

Présents à l'ouverture de la séance : M. VIALAY, Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. DALBIS, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme AIME, M. BERRICHE, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOLS, Mme DIOP, Mme COSTE, Mme THIEFFINE, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET, M. UZAN.

Absents et Excusés : M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Mme GUAIS, M. RAMI, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. DEMARQUE, Mme PESCHE, M. ATROUSSY, M. TAOUZA.

Pouvoirs donnés à : Mme TALLA, M. PEREAU, M. COPILLION, Mme PHILIPPE, M. DALBIS, M. MOSCODIER, Mme THOLANCE, M. MERELLE, Melle GERMANY, M. QUEVAREC.

La séance est ouverte à 20 heures 45 minutes sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur Bernard MOSCODIER est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte de rendu de séance du 18 mai 2009 fait l'objet d'une remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 Le Maire demande s'il y a des candidatures pour le poste d'Adjoint au Maire :

- candidature de Madame Atika MORILLON,
- aucune candidature des groupes de l'Opposition.

Après vote à bulletin secret, est élue, avec 33 voix, Madame Atika MORILLON.

Madame Atika MORILLON a obtenu 33 voix,
9 bulletins blancs et 1 bulletin nul ont été trouvés dans l'urne.

2 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'adopter** la décision modificative n° 4 au budget Ville ci-annexée,
- **d'ouvrir** une Autorisation de programme votée à l'opération « Square Briussel » de 1.163.000 €, avec un Crédit de Paiement 2009 de 180.000 €,

- **d'intégrer** au programme « Réhabilitation-restructuration des écoles » l'opération « Sévigné-Verne-Glycines-Primevères » dont le crédit de paiement 2009 est de 700.000 €,

- **d'intégrer** au programme « Sécurisation des équipements publics » l'opération « Violettes-Gentianes-Campanules-Matisse » dont le crédit de paiement 2009 est de 325.000 €.

3 . Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de consentir** une avance de trésorerie maximale de 700.000 €, qui sera versée en fonction des besoins du Centre Communal d'Action Sociale, le remboursement intervenant dès que le CCAS disposera d'une trésorerie suffisante,

- **de ne pas demander** un remboursement des intérêts liés à cette avance.

Départ de Madame DAVIAULT qui donne pouvoir à Monsieur ABBI.

4 . Par 34 POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 ne prenant pas part au vote (Pour changer vraiment),

DECIDE d'adopter les coûts horaires moyens des agents et des équipements techniques suivants :

A. Coût horaire moyen des agents de la filière technique

COUT HORAIRE MOYEN CHARGE INCLUANT LA CHAINE HIERARCHIQUE DE LA FILIERE TECHNIQUE

Catégorie A- Cadre supérieur	32,83 €
Catégorie B - Cadre intermédiaire et Agents de maîtrise, dont l'action est supposée nécessiter l'intervention d' ¼ heure d'un agent de catégorie A	33,02 €
Catégorie C - Agent d'exécution, dont l'action est supposée nécessiter l'intervention d' ½ heure d'un agent de catégorie B, et ¼ d'heure d'un agent de catégorie A	38,67 €

Ces coûts moyens ont été déterminés sur la base d'équivalent temps plein mensuel, soit 151,67 heures, auxquelles s'ajoutent 5 € de frais de gestion forfaitaire, afin d'obtenir un coût complet.

B. Coût horaire moyen d'utilisation des véhicules et équipements techniques

5 . Par 34 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de permettre**, en cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, le recrutement d'un directeur de centre de vie sociale sur le fondement de l'article 3, alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984.

Les principales missions attachées à ce poste sont :

- La participation à la définition des orientations de l'équipement en matière socioculturelle,
- La conception et pilotage stratégique du projet d'animation globale,
- Le développement et animation de partenariats,
- L'animation de la participation des habitants,
- La gestion administrative et budgétaire,
- La gestion opérationnelle de l'équipement,
- Le management des agents ;
- La communication et promotion de l'équipement,
- L'évaluation du projet global.

Les candidats non titulaires, devront justifier d'un diplôme de niveau II ainsi qu'une expérience dans le domaine social d'au moins 2 ans.

- **de permettre**, en cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, le recrutement du chef de service de l'action scolaire et périscolaire sur le fondement de l'article 3, alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984.

Les principales missions attachées à ce poste sont :

- La participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'éducation,
- La coordination de la relation avec le personnel enseignant et des conseils d'école,
- La maintenance des établissements scolaires en lien avec la Direction des Ateliers,
- L'assistance et conseil aux élus,
- Le suivi de l'accueil périscolaire (matin et soir, surveillance cantine, études surveillées) avec établissement de tableaux de bord,
- La promotion et la communication de la politique éducative locale,
- Management et encadrement du service.

Les candidats non titulaires devront justifier d'un diplôme de niveau II ainsi que expérience dans le domaine de l'éducation d'au moins cinq ans.

- **de créer :**

- Trois postes de rédacteur,
- Treize postes d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
- Un poste d'ingénieur principal,
- Quatre postes d'agent de maîtrise,
- Sept postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
- Un poste d'assistant qualifié de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2^{ème} classe,
- Deux postes d'animateur,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe.
- Vingt postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe.

de supprimer :

- Deux postes de conseiller principal des APS,
- Deux postes de rédacteur chef,
- Un poste de contrôleur,
- Six postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- Cinq postes d'adjoint administratif territorial de 1^{er} classe,

- Six postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Cinq postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

6 . Par 34 voix POUR, 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE d'arrêter la liste des emplois nécessitant l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou utilité de service.

7 . Par 37 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble),

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert,
- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de matériel de reprographie multifonction et les éventuels avenants et décisions de poursuivre dans la limite des crédits inscrits.

8 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert,
- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de téléphonie sur Internet.

9 . Par 34 voix POUR, 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de coopération,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de coopération et ses éventuels avenants,
- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 euros pour l'installation et le démarrage de l'association intermédiaire « Ressources Emplois »,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens et ses éventuels avenants,
- **d'inscrire** les crédits correspondants, chapitre 65, nature 6574.

Départ de Monsieur LAGLOIRE qui donne pouvoir à Mademoiselle MOREIRA.

10 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de vaccinations collectives, ainsi que ses éventuels avenants.

11 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la mise en place de médiateurs de la Ville au sein du Point d'Accès au Droit,
- **d'approuver** le principe d'une indemnisation des médiateurs à hauteur de 15 € par permanence assurée,
- **d'autoriser** le Maire à verser cette indemnité.

12 . Par 34 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'adopter** les tarifs des mini séjours 2009,
- **d'approuver** l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 7 juillet 2009.

13 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'attribuer** les subventions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions correspondantes, ainsi que les éventuels avenants.

14 . Par 41 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE de donner acte de l'utilisation en 2008 de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité Urbaine de la Région Ile-de-France.

Sortie de Monsieur SARR.

15 . Par 33 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché de transport et de traitement des déchets des services municipaux.

16 . Par 41 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'ouvrir** une autorisation de programme d'un montant de 1.163.000 € TTC,
- **d'inscrire** 180.000 €TTC de crédits de paiement 2009,
- **d'autoriser** le Maire à lancer les procédures marchés, les études et travaux relatifs à l'aménagement du square Brioussel Bourgeois et des abords de l'Hôtel de Ville.

17 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'adopter** la convention type de billetterie à l'Office de Tourisme,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de ladite convention,
- **de préciser** qu'une convention par tiers organisateur et par spectacle sera établie.

Retour de Monsieur SARR.

18 . Par 36 voix POUR et 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE

- **d'autoriser** le Maire à signer avec l'association VéliMantes (en cours de création) une convention d'objectifs et de moyens,
- **de verser** à cette association une subvention de 20.000 €.

19 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de se prononcer** favorablement sur le principe de délégation du marché de détail Mantes II,
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et à signer tout acte à intervenir.

20 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'organisation de la deuxième édition du Salon de la Maquette et du Modélisme, ainsi que ses éventuels avenants.

21 . Par 42 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pour changer vraiment).

DECIDE d'adopter les tarifs ci-dessous :

Chantiers volontaires en France	50 €
Chantiers solidarité au Maroc.....	50 €
Séjours adolescents Blaise Pascal et Jules Guesde	100 €
Séjours structures ouvertes	80 €
Séjour à Blanes en Espagne	80 €
Séjour à Mourtis Saint Bart.....	100 €
Stage de foot à la base de loisirs de Mousseaux.....	36 €

Les tarifs s'entendent par personne.

22 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'adopter** les tarifs d'activités d'animation en faveur des seniors,
- **d'approuver** l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 7 juillet 2009.

23 . Par 34 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'accorder** la garantie de la Ville pour un emprunt à souscrire auprès de la Banque Populaire au profit de l'association Grandir et Apprendre et ce à la quotité de 100% et aux caractéristiques ci-dessus énoncées,
- **d'engager** au cas où l'emprunteur, pour quelques motifs que ce soit, ne s'acquitterait pas de sommes devenues éligibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Banque Populaire adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **d'engager** pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- **d'autoriser** le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents y afférent.

24 . à l'UNANIMITE,

- **d'approuver** le lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offres fractionné à bons de commande,
- **d'autoriser** le Maire à lancer ladite consultation et à signer le marché d'acquisition de livres non scolaires pour les médiathèques municipales.

Sortie de Monsieur JAMMET.

25 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver la modification de l'article 15 du règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Retour de Monsieur JAMMET.

Sortie de Monsieur DALBIS qui a le pouvoir de Monsieur RAOUL.

26 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **de prendre** en charge le coût d'une partie de l'enseignement musical assuré par l'association Magnanville Jeunesse à destination des enfants domiciliés à Mantes-la-Jolie. Des crédits seront inscrits à cet effet lors de la séance du mois d'octobre,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et Magnanville-Jeunesse déterminant les modalités financières mise en place, ainsi que ses éventuels avenants.

27 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres,

- **d'autoriser** le Maire à lancer la consultation et à signer le marché afférent à la dotation d'ordinateurs portables dans le cadre du plan de développement des écoles.

28 . Par 41 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'acheter** en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) un local de 695 m² (clos, couvert et fluides en attente) au prix de 1.200 € HT/m² sous réserve de la validation de l'avis des Domaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Sortie de Monsieur SANTINI.

29 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de restauration de la façade nord de la Collégiale, pour chacun des lots considérés.

30 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à lancer et à signer le marché de rénovation de la couverture du gymnase Lucan.

31 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de réfection de quatre courts de tennis à l'Ile-aux-Dames et les éventuels avenants et décisions de poursuivre dans la limite des crédits inscrits.

Retour de Monsieur DALBIS qui a le pouvoir de Monsieur RAOUL.

Retour de Monsieur SANTINI.

32 . Par 36 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE d'autoriser le Maire à signer les marchés d'extension et de restructuration de l'école Marie Curie, pour chacun des lots.

- 33 . Par 36 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),
- DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de l'espace multiservices Paul Bert, pour chacun des lots.
- 34 . à l'UNANIMITE,
- DECIDE :**
- **d'annuler** la délibération du 15 décembre 2008,
 - **d'approuver** le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande,
 - **d'autoriser** le Maire à lancer la consultation et à signer le marché d'acquisition de produits d'entretien à usage domestique.
- 35 . Par 34 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),
- DECIDE :**
- **de proroger** de quatre mois supplémentaires la convention 2006-2008 de gestion des équipements et voiries d'intérêt communautaire avec la CAMY, dont le terme est arrivé à échéance le 31 juin 2009,
 - **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 2.
- 36 . Par 34 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 CONTRE (Mme COSTE et M. MARIOJOULS).
- DECIDE :**
- **d'approuver** l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché de travaux de rénovation de l'éclairage public, boulevard du Maréchal Juin,
 - **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 2.
- 37 . à l'UNANIMITE,
- DECIDE :**
- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché de travaux à procédure adaptée,
 - **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de travaux de voirie rues Zola, La Croix Ferrée, des Carrières et des Coquilles,
 - **d'autoriser** le Maire à demander les subventions correspondantes dans le cadre du programme triennal d'aide à la voirie communale 2009-2010-2011.

Sortie de Madame MERLIN.

38 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché de travaux à procédure adapté,
- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de travaux de voirie rue Alphonse Durand,
- **d'autoriser** le Maire à demander les subventions correspondantes dans le cadre du programme triennal d'aide à la voirie communale 2009-2010-2011.

39 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée,
- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs rue des Garennes - LIP crèche.

40 . Par 40 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché de travaux à procédure adaptée,
- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de travaux dans la ZAC des Bords de Seine, 2^{ème} phase, et les éventuels avenants et décisions de poursuivre dans la limite des crédits inscrits.

41 . Par 40 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier des Inventeurs au groupement Compagnie du Paysage/Groupe Arcane Technicité pour un montant de 190.398,98 € HT,
- **d'autoriser** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la convention de mandat avec l'EPAMSA.

42 . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement complémentaires dans le quartier des Médecins sud, dans le cadre de la convention de mandat avec l'EPAMSA.

43 . Par 33 voix POUR, 7 ne prenant pas part au vote (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'approuver** le bilan financier de la convention de mandat relative à l'aménagement des espaces extérieurs 1^{ère} tranche du quartier des Peintres,

- **de donner quitus** à l'EPAMSA pour les opérations financières et techniques effectuées dans le cadre de cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,

- **d'émettre** un titre de recettes sur le budget principal de la Ville en reversement des sommes trop versées au titre des avances, soit 7.405,75 €.

44 . Par 33 voix POUR, 7 ne prenant pas part au vote (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'approuver** le bilan financier de la convention de mandat relative à l'étude et à la réalisation de l'aménagement des espaces publics périphériques du Centre Commercial Mantes II,

- **de donner quitus** à l'EPAMSA pour les opérations financières et techniques effectuées dans le cadre de cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,

- **d'émettre** un titre de recettes sur le budget principal de la Ville en reversement des sommes trop versées au titre des avances, soit 13.218,74 €.

45 . Par 33 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'acquérir** le bâtiment cadastré AL 345, sis 6 rue Serge Noyer, appartenant à la SCI EMMADEL, au prix de 573.000 €,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

46 . Par 33 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'acquérir** trois appartements au 2 rue Léon et Marie Cesné, pour un montant de 242.000 €, conformément à l'avis des Domaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

47 . Par 33 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de déclasser** du domaine public, la parcelle sise rue de la Tuilerie, d'une superficie de 314 m², conformément au plan de bornage,

- **de céder** cette parcelle au prix de 5.520 €, conformément à l'avis des Domaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire.

48 . Par 34 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'approuver** la cession de la parcelle AK 24, 32 rue de Seine, pour un montant minimum de 17.400 € conformément à l'avis des Domaines,

- **d'autoriser** le Maire à engager toute procédure de mise aux enchères et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

49 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'acquérir** le bâtiment sis 26 rue des Tanneries appartenant aux conjoints DAVID pour un montant de 450.000 €,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

50 . Par 33 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'acquérir** l'appartement de Monsieur LAHIT sis 10 rue Charles de Foucault pour un montant de 140.000 €,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

51 . Par 41 voix POUR et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'approuver** la mise à disposition d'une partie de la parcelle AR 1477, avenue du Général de Gaulle,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire de ce terrain avec la société SEMIIC, pour une durée de 12 mois et pour une redevance globale de 1.000 €, ainsi que les éventuels avenants.

52 . Par 33 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de retenir** dans le cadre du marché de définition du secteur Dunant-Ancien Hôtel de la Sous Préfecture les trois équipes suivantes :

- Agence Pierre Gangnet – Orénoque,
- Atelier Cité Architecture – Ecodev,
- Forma 6 – Martine Gestin,

- **d'autoriser** le Maire à signer les marchés de définition ainsi que les éventuels avenants.

53 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le plan de financement des travaux de la Tour Boileau et de la résidence Francis Laffont,

- **d'attribuer** au syndicat des copropriétaires de la Tour Boileau une subvention de 5 % du montant HT des travaux, soit 936 €,

- **d'attribuer** au syndicat des copropriétaires de la résidence Francis Laffont une subvention de 5 % du montant HT des travaux, soit 2.788 €,

- **d'autoriser** le versement des subventions aux syndicats, à l'achèvement des travaux,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de décisions.

54 . Par 33 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché de travaux à procédure adaptée, fractionné à bons de commandes,

- **d'autoriser** le Maire à déposer le dossier d'autorisation au service de la Préfecture conformément à la législation en vigueur,

- **d'autoriser** le Maire à lancer et signer le marché de travaux d'installation de vidéoprotection et tranquillité publique.

55 . Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'approuver** l'acquisition d'une quinzaine de logements,

- **d'autoriser** le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte relatif à ce plan de développement du logement.

56 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **de créer** un centre des cultures urbaines sur le site du centre médico-social Chopin,
- **de mettre** en place un comité de pilotage pour préparer les décisions et arrêter les financements qui seront mis en place dès le budget 2010,
- **de solliciter** des aides de l'Etat, de la Région et du Département à cet effet.

57 . à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de locaux pour l'espace dynamique d'insertion,
- **d'autoriser** le Maire à signer, avec l'association l'Escale, une convention d'objectifs et de moyens,
- **d'attribuer** une subvention de 24.000 €.

RAPPORT D'INFORMATION

- Point d'étape Agenda 21.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire appelle les questions orales suivantes :

A la demande de M. JAMMET :

- logements insalubres,
- carte de stationnement « Entreprises ».

A la demande de M. QUEVAREC :

- avenir du secteur de l'école Les Bleuets, l'ALSH Les Le Maire lève la séance à 0 heure 15, remercie et annonce la prochaine réunion, courant septembre 2009.

Le Maire lève la séance à 0 heure 15.

Le Maire

Michel VIALAY